Nations Unies A/69/431

Assemblée générale

Distr. générale
12 novembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 87 de l'ordre du jour

Réduction des budgets militaires

Rapport de la Première Commission

Rapporteuse : M^me^ Saada Daher **Hassan** (Djibouti)

1. La question intitulée « Réduction des budgets militaires » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale conformément à la résolution 35/142 B du 12 décembre 1980.

2. À sa 2^e^ séance plénière, le 19 septembre 2014, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.

3. À sa 1^re^ séance, le 3 octobre 2014, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur toutes les questions touchant le désarmement et la sécurité internationale qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 87 à 104. Ce débat a eu lieu du 7 au 10 et du 13 au 16 octobre (voir A/C.1/69/PV.2 à 9). Les 15 et 16 octobre, la Commission a eu un échange de vues avec la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement sur la suite donnée aux résolutions et aux décisions adoptées par la Commission à des sessions précédentes et la présentation des rapports (voir A/C.1/69/PV.8). Elle a aussi eu un échange de vues avec la Haut-Représentante et d'autres hauts fonctionnaires chargés des questions relatives à la maîtrise des armements et du désarmement (voir A/C.1/69/PV.9). La Commission a également consacré 11 séances, les 16 et 17 octobre, du 20 au 24 et les 27 et 28 octobre, à des débats thématiques et des tables rondes avec des experts indépendants (voir A/C.1/69/PV.9 à 19). Lors de ces séances, ainsi que pendant la phase de prise de décisions**,** des projets de résolution ont été présentés et examinés. La Commission s'est prononcée sur tous les projets de résolution et de décision de sa 20^e^ à sa 24^e^ séance, du 29 au 31 octobre, ainsi que les 3 et 4 novembre (voir A/C.1/69/PV.20 à 24).

Merci de recycler

4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général relatif à l'information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires (A/69/135 et Add.1).

5. Aucun projet n'a été présenté et la Commission n'a pris aucune décision au titre de cette question.